



BIARRITZ

Département
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement
de BAYONNE

OBJET :

Arrêté n°013003

**EMPLACEMENTS
RESERVES AUX VELOS**

Le Maire,
Biarritz, le
Pour ampliation certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

Arrêté

REGLEMENTATION
Municipal n° 013003

ID : 064-216401224-20230728-REGL23072-AR

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à 2213-4, L2214-3 et L2214-4 ;

VU le Code de la Route et nomment les articles L411-1 1^{er} et R417-1, R417-9, R417-10, R417-11 et R417-12 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ses subséquents ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer l'arrêt et le stationnement des vélos, eu égard aux nécessités de la circulation et du stationnement ;

CONSIDERANT la nécessité de faciliter le stationnement des vélos afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public, et en particulier celle les piétons ;

CONSIDERANT que des emplacements dédiés aux vélos doivent être spécialement aménagés, tant sur la chaussée que sur les trottoirs et les aires piétonnes, afin de répondre aux attentes de leurs utilisateurs en constante augmentation ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures utiles afin de faciliter le stationnement des vélos sur le territoire de la commune tout en garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public ;

- ARRETONS -

ART. 1^{er} : Sur le territoire de la Commune de Biarritz, des emplacements de stationnement gratuits sont exclusivement réservés aux vélos et aux vélos à assistance électrique, sur chaussée, trottoirs ou aires piétonnes.

ART. 2 : Ces emplacements de stationnement réservés strictement aux vélos et aux vélos à assistance électrique sont institués, en fonction de l'affluence de ses usagers et de la saisonnalité, dans les voies et espaces publics énumérés dans les annexes au présent arrêté municipal : « Annexes – Emplacements de stationnement réservés aux vélos ».

Ainsi, des emplacements de stationnement exclusivement réservés aux vélos et aux vélos à assistance électrique sont matérialisés et munis d'arceaux fixes ou mobiles pendant les périodes suivantes :

- Annuellement du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année (arceaux fixes – Annexe 1)
- Saisonnièrement du 1^{er} avril au 15 septembre de chaque année (arceaux mobiles – Annexe 2)

ART. 3: Ces emplacements de stationnement sont munis de mobiliers urbains spécifiques dévolus à l'appui et à l'accrochage des vélos et des vélos à assistance électrique par un antivol. Ils sont matérialisés par un marquage au sol et une signalisation verticale.

ART. 4: L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule que le vélo ou le vélo à assistance électrique est strictement interdit sur les emplacements dédiés munis d'arceaux fixes ou mobiles dont l'usage est strictement réservé aux cycles.

ART. 5: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Biarritz.

ART. 6: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

ART. 7 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commissaire de Police, les agents et fonctionnaires placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

BIARRITZ, le 28/07/2023

LE MAIRE,



Maider AROSTEGUY.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (recours gracieux) devant Madame le Maire de BIARRITZ dans un délai de deux mois à compter de son affichage et ou de sa notification.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de PAU (par envoi sur papier de la requête ou dépôt sur place au Tribunal, ou par le site (www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la réponse négative de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Annexe 1 - Emplacements de stationnement permanent réservés aux vélos

VOIE	ADRESSE	NOMBRE
Adéma (rue Jean-Henri)	Angle avec l'avenue de l'Estagnas	10 emplacements vélos
Anciens Combattants (esplanade des)	Sortie du tunnel	10 emplacements vélos
Anciens Combattants (esplanade des)	En face du Musée de la Mer	10 emplacements vélos
Anglet (avenue d')	Devant le n°58	10 emplacements vélos
Augusta (boulevard d')	Devant le n°5	3 emplacements vélos
Augusta (boulevard d')	Place Paul Poiret	3 emplacements vélos
Bart (rue Jean)	En face du n°1	10 emplacements vélos
Barthe (rue de la)	Devant le n°3 bis	8 emplacements vélos
Beaurivage (avenue)	Square J.B Lassalle	20 emplacements vélos
Beaurivage (avenue)	Parking partie nord	10 emplacements vélos
Beaurivage (avenue)	Devant le n°18 rond-point	10 emplacements vélos
Bert (rue Paul)	Devant le n°16 Ecole élémentaire Paul Bert	10 emplacements vélos
Bobet (rue Louison)	En face du n°4 sur trottoir	10 emplacements vélos
Bobet (rue Louison)	Devant le n°1	10 emplacements vélos
Borde d'André (rue)	Parking Gochoki	10 emplacements vélos
Cascais (boulevard de)	A proximité de l'entrée du parking souterrain	10 emplacements vélos
Cascais (boulevard de)	A proximité de la sortie du parking souterrain	10 emplacements vélos
Cascais (boulevard de)	A proximité du n°11	10 emplacements vélos
Champ Lacombe (rue)	Devant le n°2	10 emplacements vélos
Chênes (allée des)	Devant le n°8	4 emplacements vélos
Clémenceau (place G.)	En face du n°25	8 emplacements vélos
Clémenceau (place G.)	Devant le n°9	10 emplacements vélos
Clémenceau (place G.)	En face du 21 devant la barrière	10 emplacements vélos
Corsaires (sentier)	Sentier des Corsaires	10 emplacements vélos
De Gaulle (boulevard du Général)	Parvis Lagache à proximité de l'entrée de la piscine municipale	18 emplacement vélos
De Gaulle (boulevard du Général)	En face du Parvis Sud du Casino	58 emplacements vélos
De Gaulle (boulevard du Général)	En contrebas du Casino Bellevue	30 emplacements vélos
Dorziat (allée Gabrielle)	Devant l'école Maternelle	6 emplacements vélos
Edouard VII (avenue)	Devant le n°16	4 emplacements vélos
Edouard VII (avenue)	Devant le n°32	4 emplacements vélos
Edouard VII (avenue)	Devant le n°15	6 emplacements vélos
Edouard VII (avenue)	Devant le n°60	10 emplacements vélos
Elisabeth II (esplanade)	Côté toilettes publiques	10 emplacements vélos
Elisabeth II (esplanade)	Côté table d'orientation	10 emplacements vélos
Espagne (rue d')	Place Pradier	10 emplacements vélos
Etienne (avenue d')	En face du n°15 sur le parking des Goélands	30 emplacements vélos
Falaises Beaurivage (rue des)	En face du n°3	6 emplacements vélos
Ferry (rue Jules)	N°11 devant l'entrée de l'école	10 emplacements vélos
Floquet (avenue Charles)	Rond-Point "Porte de Biarritz"	10 emplacements vélos
Floquet (avenue Charles)	Parking Floquet	10 emplacements vélos
Floquet (avenue Charles)	En face du n°45 rue Pringle	10 emplacements vélos
Foch (avenue du Maréchal)	Contre allée Foch	10 emplacements vélos
Forêt (allée de la)	Devant le n°11 Ecole ikastola	8 emplacements vélos
Gambetta (rue)	Devant le n°22	10 emplacements vélos
Gambetta (rue)	Devant les nos du 4 au 10	60 emplacements vélos
Gambetta (rue)	Devant la Halles aux Poissons	10 emplacements vélos
Gambetta (rue)	En face du n°72	10 emplacements vélos
Golf (avenue du)	En face du n°1	14 emplacements vélos
Haget (avenue Henri)	Entrée de ville	12 emplacements vélos
Hugo (Victor avenue)	Devant le n°9	8 emplacements vélos
Huit Mai 1945 (rue du)	Devant la Cité Scolaire	20 emplacements vélos
Ilbarritz (avenue d')	Promenoir plage de la Milady en contrebas du parking Junon	4 emplacements vélos

Ilbarritz (avenue d')	En face du 11 avenue des Trois Couronnes	4 emplacements vélos
Ilbarritz (avenue d')	En face du 21	4 emplacements vélos
Ilbarritz (avenue d')	En face du parking transversal avenues d'Ilbarritz/de la plage	4 emplacements vélos
Ilbarritz (avenue d')	Face au rond point avenues d'Ilbarritz/de la Plage	4 emplacements vélos
Ilbarritz (avenue d')	Promenoir Milady/Ilbarritz	20 emplacements vélos
Ixelles (square d')	Square d'Ixelles	16 emplacements vélos
Jaulerry (rue)	Devant le n°1	8 emplacements vélos
Jaulerry (rue)	Devant le n°16	14 emplacements vélos
Jaulerry (rue)	En face de l'Eglise Saint Joseph	16 emplacements vélos
Joffre (avenue du Maréchal)	Devant le n°2	8 emplacements vélos
Joffre (avenue du Maréchal)	En face du n°26 entrée du Parc Mazon	10 emplacements vélos
Joffre (avenue du Maréchal)	Devant le n°33	10 emplacements vélos
Kennedy (avenue du Président J.F)	Devant le n°21	6 emplacements vélos
Kennedy (avenue du Président J.F)	En face du n°119 parking Victor Duruy	10 emplacements vélos
Kennedy (avenue du Président J.F)	Devant le n°142	10 emplacements vélos
Lac Marion (avenue du)	Parking de l'Hippodrome des Fleurs	12 emplacements vélos
Lac Marion (avenue du)	Parking Lac Marion Entrée Est	10 emplacements vélos
Larre (rue Gaston)	Devant le n°2	14 emplacements vélos
Leclerc (boulevard du Maréchal)	Place Sainte Eugénie	10 emplacements vélos
Libération (place de la)	Devant le n°2	10 emplacements vélos
Lisboa (rue)	Devant le n°15	10 emplacements vélos
Madrid (rue de)	Devant le n°15	10 emplacements vélos
Marbella (impasse)	Plage marbella	14 emplacements vélos
Marion (rue)	Entrée Nord parking Lac Marion	10 emplacements vélos
Marne (avenue de la)	Devant les n°s 87 - 91	8 emplacements vélos
Marne (avenue de la)	Angle avec l'avenue Lahouze Ecole Saint Louis de Gonzague	10 emplacements vélos
Mazagran (rue)	Devant les n°s 17 -19	8 emplacements vélos
Milady (plage de la)	Aire de jeux Milady	10 emplacements vélos
Paré (rue Ambroise)	Angle avec l'avenue de Verdun Médiathèque	6 emplacements vélos
Passereaux (allée des)	USB	12 emplacements vélos
Pellot (rue)	En face du n°8	3 emplacements vélos
Petit (avenue Joseph)	Mairie	6 emplacements vélos
Pétricot (rue de)	Place des Résistants	10 emplacements vélos
Port Vieux (esplanade du)	Devant le n°3	24 emplacements vélos
Prince de Galles (boulevard du)	Etablissements des Bains	46 emplacements vélos
Prince Impérial (rue du)	Devant le n°13	10 emplacements vélos
Reine Victoria (avenue de la)	Devant le n°5	10 emplacements vélos
Reine Victoria (avenue de la)	Devant le n°11	10 emplacements vélos
Reine Victoria (avenue de la)	Devant le n°14	10 emplacements vélos
Reine Victoria (avenue de la)	Thermes Salins	20 emplacements vélos
République (avenue de la)	En face du 9 bis entrée Parc Mazon	10 emplacements vélos
Rousta (rue de)	Parking transversal rues de rousta/Jaizquibel Entrée Ouest	10 emplacements vélos
Sainte Eugénie (place)	En face du n°2	10 emplacements vélos
Sainte Eugénie (place)	En face du n°4	12 emplacements vélos
Sainte Eugénie (place)	En face du n°8	10 emplacements vélos
Sarasate (rue)	Devant le n°26	4 emplacements vélos
Tamamès (avenue de)	A Proximité de l'école primaire du Braou	10 emplacements vélos
Temple (rue du)	Devant le n°2	8 emplacements vélos
Verdun (avenue de)	Devant le n°4 bis	20 emplacements vélos
Vierge (esplanade de la)	Entre le Musée de la Mer et Port Vieux	12 emplacements vélos
Vierge (esplanade de la)	Entre le Musée de la Mer et Port Vieux	6 emplacements vélos

Annexe 2 – Emplacements de stationnement saisonnier réservés aux vélos du 01 avril au 15 septembre

VOIE	ADRESSE	NOMBRE
De Gaulle (boulevard du Général)	En face du Parvis Sud du Casino	14 emplacements vélos
Gambetta (rue)	Devant le n°10	18 emplacements vélos
Gambetta (rue)	Devant le n°16	18 emplacements vélos
Notre Dame (avenue)	Devant le n°6	10 emplacements vélos
Port Vieux (esplanade du)	Devant le n°3	8 emplacements vélos
Prince de Galles (boulevard du)	Etablissements des Bains	14 emplacements vélos